

Passation et exécution des marchés de fournitures courantes et de services

2 JOURS (Code 228)

Contenu détaillé

La notion de « fournitures courantes » et de services courants » ;

Les règles du code de la commande publique applicables en fonction de la nature du marché ;

La rédaction d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) d'un marché de fournitures courantes en ayant recours au CCAG FCS : les compléments à y apporter, les dérogations les plus courantes, les clauses spécifiques en fonction de l'objet du marché :

- le cas des marques, du procédé de fabrication ou de la provenance des produits
- la référence au catalogue et au barème public du titulaire
- les promotions et autres offres spéciales
- la garantie, la maintenance
- la proposition d'un matériel de remplacement
- la livraison
- le contrôle des fournitures...

La rédaction d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) d'un marché de services courants en ayant recours au CCAG FCS : les compléments à y apporter, les dérogations les plus courantes, les clauses spécifiques en fonction de l'objet du marché (CCAP- CCTP) :

- l'accès aux locaux
- la reprise du personnel
- les dispositions à prévoir pour la mise en place du marché : visites de locaux, plan de prévention
- les justificatifs à remettre par le titulaire à la notification et au cours du marché : attestations d'assurances, liste du personnel...